



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 130/2023
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

DÉMARCHE "TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE" – CONVENTION DE SUBVENTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

DÉMARCHE "TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE" –
CONVENTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Christine Dubois

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2, L5211-10 et L5216-5,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération a été retenue dans le cadre du dispositif "Territoires Pilotes de Sobriété Foncière",

Qu'à ce titre elle peut bénéficier d'un appui de l'État (ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) en termes de visibilité nationale et d'ingénierie locale,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Que la signature de cette convention permet le versement d'une subvention de 50 000 € par l'ANCT,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, fixant les conditions de versement d'une subvention de 50 000 € sont approuvés.

Article 2

Les crédits nécessaires au projet seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de Laval Agglomération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-130-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23

Le président,

Florian Bercault